

MOTION DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS AFRICAINS DE MARTINIQUE

**LES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE, RÉUNIS EN RÉUNION PLÉNIÈRE CE
JEUDI 13 FÉVRIER 2025 :**

- Considérant la mobilisation du Collectif de soutien aux étudiants africains en situation de grande précarité sur le Pôle Martinique de l'Université des Antilles, réuni en séance plénière au domaine de Tivoli le dimanche 9 février 2025 ;

- Considérant l'importance de l'accès à l'éducation pour tous et la nécessité d'un soutien solidaire aux étudiants étrangers en situation de précarité ;

- Considérant qu'une partie des étudiants africains inscrits à l'Université des Antilles en Martinique (une trentaine d'étudiants concernés), rencontre de graves difficultés pour s'acquitter de leurs frais d'inscription en raison du refus de l'exonération qui leur était auparavant accordée ; et du fait, notamment, que dorénavant l'université exige de ces étudiants inscrits en licence qu'ils acquittent 2 850 euros de frais de scolarité pour une année;

- Considérant que le refus d'exonération génère une véritable précarité qui compromet non seulement le parcours académique de ces jeunes, mais affecte aussi gravement leur condition de vie : n'étant pas en mesure de régler leur inscription, ils ne reçoivent pas le certificat de scolarité qui conditionne l'accès aux droits sociaux élémentaires, comme l'accompagnement par les services spécialisés et les structures d'entraide, y compris le bénéfice de la sécurité sociale et de la carte Vitale.

Faute de justifier de la légalité de leur situation, ils ne peuvent non plus solliciter les jobs d'étudiants qui leur permettent de se loger et de se nourrir.

- Considérant que l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine, est un facteur essentiel du développement, de l'attractivité et du rayonnement international de l'Université des Antilles et de la Martinique ;

**EXPRIMENT LEUR SOUTIEN PLEIN ET ENTIER AUX ÉTUDIANTS AFRICAINS
CONFRONTÉS À CES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ;**

**CONSTATENT ET DÉPLORENT QUE CETTE SITUATION AFFECTE LEURS CONDITIONS
DE VIE EN MARTINIQUE, ALLANT JUSQU'À METTRE EN PÉRIL LEUR DROIT À
L'ÉDUCATION ET LEUR AVENIR PROFESSIONNEL ;**

**DEMANDENT AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF ET AUX PARLEMENTAIRES
MARTINIQUAIS DE SE RAPPROCHER DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN DE
TROUVER DES SOLUTIONS URGENTES AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES
ÉTUDIANTS AFRICAINS EN MARTINIQUE.**